

Rapport annuel

2018

*SERVICE ENVIRONNEMENT – Collecte et traitement des déchets
ménagers et assimilés*

Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan

Tél 04 90 35 01 52

17 A Rue de Tourville
84600 VALREAS

<http://www.cceppg.fr>
environnement@cceppg.fr

Table des matières

Présentation du territoire	3
Les ordures ménagères	7
La collecte sélective	11
Les autres collectes de déchets	16
Les déchèteries	19
Le quai de transfert	24
Communication	25
Données financières	26

19 communes
23 629 habitants

Présentation du territoire

La Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan a été créée au 1^{er} janvier 2014, suite à la fusion entre la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes et la Communauté de Communes du Pays de Grignan avec l'intégration de la commune isolée de Grignan (références : arrêtés inter-préfectoral n°2013136-0002 (84) et n°2013136-0012 (26) en date du 16 mai 2013).

Par délibération en date du 24 janvier 2014, le conseil communautaire a confirmé l'exercice, au titre de la protection de l'environnement et du cadre de vie, de la compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (collecte et traitement) » par la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan.

La commune de Grignan exerçant préalablement cette compétence, le conseil communautaire a précisé que cette dernière serait exercée par la Communauté de Communes sur l'intégralité de son territoire à compter du 1^{er} avril 2014.

Par délibération en date du 17 juin 2014, le conseil communautaire a sollicité une modification du périmètre du Syndicat des Portes de Provence (SYPP) afin que l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes adhère au Syndicat des Portes de Provence, syndicat de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés du sud Drôme Ardèche et du nord Vaucluse. Le traitement des déchets ménagers et assimilés, le transport, le tri et la valorisation des déchets seraient alors réalisés par le SYPP.

Par arrêté préfectoral n°2014358-0008 du 24 décembre 2014, la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan a intégré le SYPP pour la totalité de son territoire à compter du 1^{er} janvier 2015.

Tous les contrats liés aux déchets (collecte et/ou traitement, reprise de matériaux...) précédemment passés respectivement par les Communautés de Communes de l'Enclave des Papes et du Pays de Grignan, ainsi que par la commune de Grignan avaient été exécutés à compter du 1^{er} janvier 2014 par la CCEPPG (au 1^{er} avril 2014 pour ceux concernant la commune de Grignan). En janvier ou février 2015 (selon la nature des contrats) de nouveaux contrats harmonisés ont été exécutés pour l'ensemble du territoire.

Depuis début 2015, tous les contrats en matière d'environnement couvrent la totalité du territoire de la Communauté de Communes. Tous ces contrats liés à la collecte des déchets (ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables, papiers, verre, cartons, encombrants) ont pris fin au 31 décembre 2018.

A la fin de l'année 2017 et au cours de l'année 2018, une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de gestion des déchets sur le territoire de la Communauté de Communes a été menée. A la suite de cette étude, la Communauté de Communes a décidé de mettre en œuvre de nouveaux schémas de collecte des déchets ménagers et assimilés à compter du 1er janvier 2019. D'ici l'horizon 2023, l'ensemble des flux de déchets (ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables, papiers, verre) seront collectés en point d'apport volontaire. La collecte en porte à porte sera supprimée sur l'ensemble du territoire.

Par conséquent, une nouvelle consultation a été lancée pour l'ensemble des contrats de collecte des déchets ménagers et assimilés pendant l'été 2018, les nouveaux contrats verront un début d'exécution au 1^{er} janvier 2019.

Le marché de prestations de services de conteneurisation et de collecte des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes a été alloté de la façon suivante :

Lot 1 : Conteneurisation des ordures ménagères et de la collecte sélective en bac (Prestataire retenu : ESE)

Lot 2 : Fourniture et pose des bornes d'apports volontaire (bornes aériennes, conteneurs enterrés / semi-enterrés) (Prestataire retenu : SULO)

Lot 3 : Collecte des OMR, des RSHV, des cartons et des encombrants, lavage des bacs et des conteneurs avec exploitation du quai de transfert (variante obligatoire) (Prestataire retenu : SMN NICOLLIN) ; la variante avec exploitation du quai de transfert n'a pas été retenue.

Lot 4 : Collecte du verre, lavage des colonnes et des conteneurs (Prestataire retenu : VIAL)

En parallèle de l'étude technique concernant les schémas de collecte des déchets, une étude financière a également été menée. La Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan devait en effet se prononcer sur le choix de son mode de financement du service de gestion des déchets avant le 15 octobre 2018 (date limite imposée par les services fiscaux).

Sur la base des travaux de la commission environnement, initiés dès 2014, le Président de la Communauté de Communes a proposé la mise en œuvre de la TEOM sur l'ensemble du territoire lors du conseil communautaire du 13 octobre 2018, le vote des conseiller(e)s communautaires a été favorable à cette proposition (par 26 voix pour, 15 voix contre et 2 abstentions).

Différents mécanismes ont été mis en œuvre dans le cadre de l'instauration de la TEOM :

- Un plafonnement de la valeur locative des locaux à usage d'habitation passibles de la TEOM a été fixé à 2,5 fois la valeur locative moyenne intercommunale.
- Des zones pour unification progressive du taux de TEOM ont été définies en fonction des territoires des anciennes Communauté de Communes, afin de limiter les hausses de cotisation résultant de l'harmonisation des différents modes de financement.

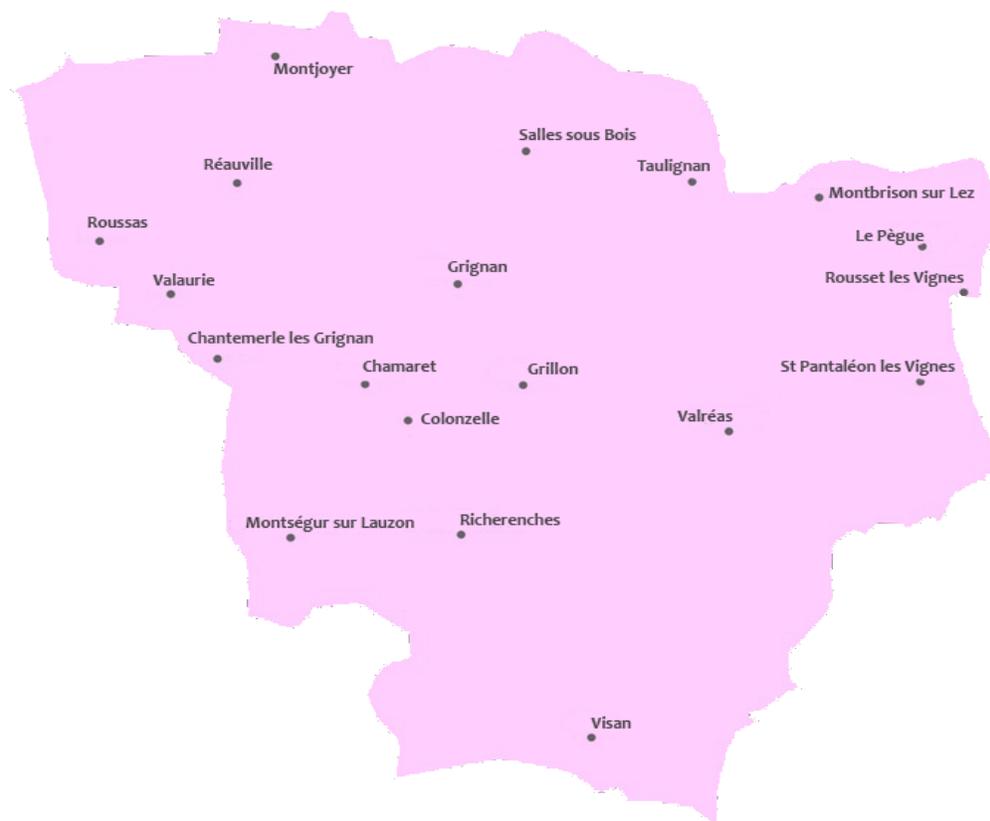
Par conséquent, à compter du 1er janvier 2019, le système de financement du service gestion des déchets sera harmonisé. L'année 2018 est la dernière année de facturation de la REOM pour les 14 communes concernées.

Le territoire

19 communes qui représentent 23 629 habitants (soit +0,25% par rapport à 2017).

Répartition du nombre d'habitants :

Chamaret.....	589	Richerenches.....	751
Chantemerle-lès-Grignan.....	275	Roussas.....	373
Colonzelle.....	541	Rousset-les-Vignes	305
Grignan.....	1 576	Saint Pantaléon Les Vignes	458
Grillon	1 808	Salles sous Bois	185
Le Pègue	373	Taulignan.....	1 763
Montbrison-sur-Lez	303	Valaurie	603
Montjoyer.....	275	Valréas	9 727
Montségur sur Lauzon	1 312	Visan.....	2 019
Réauville.....	393		



Systeme de collecte des déchets sur le territoire

- Collecte des ordures ménagères :

Plusieurs systèmes de collecte sont mis en place sur le territoire.

Les communes de Le Pègue, Montbrison sur Lez, Montségur sur Lauzon, Réauville, Roussas, Rousset Les Vignes, Saint Pantaléon Les Vignes et Valaurie sont collectées en bacs de regroupement mis en place sur chaque commune. Les autres communes (Chamaret, Chantemerle Lès Grignan, Grignan, Grillon, Montjoyer, Richerenches, Salles sous Bois, Taulignan, Valréas et Visan) sont collectées en porte à porte et en bacs de regroupement. La commune de Colonzelle est collectée en porte à porte et ne dispose pas de bacs de regroupement.

Les fréquences de collecte varient d'une commune à l'autre (du C1 au C5). Des collectes supplémentaires sont organisées en fonction de la saisonnalité ; les communes de Chantemerle Lès Grignan, Colonzelle, Grignan, Grillon, Rousset Les Vignes, Saint Pantaléon Les Vignes, Salles sous Bois et Valaurie sont concernées.

- Collecte sélective :

Les communes de Grillon, Richerenches, Valréas et Visan disposent d'une collecte en porte à porte des emballages divers recyclables par le biais des sacs jaunes. Ces communes disposent également sur certains secteurs de points de regroupement (bacs couvercle jaune). Les communes de Grillon et Valréas sont également équipées pour certains quartiers de conteneurs enterrés ou semi-enterrés.

Les autres communes du territoire disposent pour ce flux d'une collecte en points de regroupement (colonnes aériennes).

Pour les autres flux (verre et papiers), tout le territoire est collecté en points de regroupement (colonnes aériennes, conteneurs enterrés ou semi-enterrés).

Chaque flux (emballages divers, papiers et verre) est collecté séparément et suit sa filière spécifique de traitement.

- Collecte des cartons :

Les cartons des professionnels des communes de Grillon et Valréas sont collectés une fois par semaine en porte à porte. Les communes de Chamaret, Chantemerle Lès Grignan, Colonzelle, Montbrison sur Lez, Réauville, Richerenches, Salles sous Bois, Taulignan et Visan sont équipées d'une benne de 5 m³. La commune de Montségur sur Lauzon dispose de deux bennes de 5 m³. Ces bennes sont disponibles pour la collecte des cartons des particuliers et des professionnels.

- Collecte des encombrants :

Les administrés des communes de Grillon, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Réauville, Richerenches, Saint Pantaléon Les Vignes, Taulignan, Valréas et Visan bénéficient d'une collecte des encombrants en porte à porte une fois par mois (le premier lundi du mois) sur la base d'une inscription téléphonique préalable auprès du prestataire.

- Déchèteries :

Trois déchèteries sont présentes sur le territoire : Grignan, Valaurie et Valréas.

Les ordures ménagères

Organisation du service de collecte

L'ensemble des communes est collecté par un prestataire (SMN NICOLLIN).

Chamaret	Chantemerle Lès Grignan	Colonzelle	Grignan	Grillon	Le Pègue
PàP : village BdR : village et extérieur	PàP : village et extérieur BdR : extérieur	PàP : village et extérieur	PàP : village BdR : extérieur	PàP et BdR : village et extérieur CE/CSE	BdR : village et extérieur

Montbrison sur Lez	Montjoyer	Montségur s/ Lauzon	Réauville	Richerenches	Roussas
BdR : village et extérieur	PàP : village et extérieur BdR : extérieur	BdR : village et extérieur	BdR : village et extérieur	PàP et BdR : village et extérieur	BdR : village et extérieur

Rousset Les V.	St Pantaléon	Salles sous Bois	Taulignan	Valaurie	Valréas	Visan
BdR : village et extérieur	BdR : village et extérieur	PàP : village et extérieur	PàP : village et extérieur BdR : extérieur	BdR : village et extérieur	PàP et BdR : village et extérieur CE/CSE	PàP et BdR : village et extérieur

PàP : porte à porte ; BdR : bacs de regroupement ; CE : conteneur enterré ; CSE : conteneur semi-enterré

Dotation des communes en conteneurs

La Communauté de Communes loue des conteneurs auprès d'un prestataire (PLASTIC OMNIUM, LYON, 69). Les communes de Colonzelle et Salles Sous Bois sont principalement collectées en porte à porte, peu de bacs sont loués.

Chamaret	Chantemerle Lès Grignan	Colonzelle	Grignan	Grillon	Le Pègue	Montbrison sur Lez	Montjoyer	Montségur s/ Lauzon	Réauville
56	23	2	89	792	16	28	21	103	35

Riche- renches	Roussas	Rousset Les V.	St Pantaléon	Salles sous Bois	Taulignan	Valaurie	Valréas	Visan
311	27	13	26	2	59	32	2623	893

Soit un volume total d'environ 1 348 700 litres (1 348,70 m³) (1 326,42 m³ en 2017, soit +1,68%).

Tout le parc est en location depuis 2015, ce qui permet notamment d'avoir une maintenance sur chacun des équipements.

Le ratio par habitant est donc de 57,08 litres environ.

Fréquences de collecte hebdomadaire

Les fréquences de collecte varient d'une commune à l'autre en fonction des besoins.

Chamaret	Chantemerle Lès Grignan	Colonzelle	Grignan	Grillon	Le Pègue	Montbrison sur Lez	Montjoyer
C2	C1 + C2 <i>vacances scolaires</i>	C1 + C2 <i>juillet/ août</i>	C2 village, C1 extérieur + C2 ou C3 extérieur <i>du 15/06 au 15/09</i>	C2 village, C1 extérieur + C2 extérieur <i>du 01/05 au 30/09</i>	C2	C2	C1

Montségur s/ Lauzon	Réauville	Riche- renches	Roussas	Rousset Les V.	St Pantaléon	Salles sous Bois	Taulignan
C2 village, C1 extérieur	C2	C2 village, C1 extérieur	C2	C1 + C2 <i>juin/Sept + C3 juillet/Août</i>	C2 + C3 <i>juillet/août</i>	C1 + C2 <i>juillet/août</i>	C2

Valaurie	Valréas	Visan
C2 + C3 <i>juin/sept</i>	C1 à C5 (C5 centre ville intra- muros)	C2 village, C1 extérieur

Tonnages

	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct
2017	498,10	429,34	493,60	482,86	564,20	563,36	624,13	620,00	528,85	515,66
2018	536,92	402,96	519,42	522,66	567,62	570,62	608,42	609,93	493,10	528,08

	Nov	Dec	Total
2017	470,68	501,08	6 291,86
2018	525,20	509,50	6 394,43

Traitement

Par arrêté préfectoral 2014358-0008 du 24 décembre 2014, la compétence traitement des déchets ménagers et assimilés a été confiée au Syndicat des Portes de Provence depuis le 1^{er} janvier 2015.

Les ordures ménagères des communes sont traitées sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) COVED à Roussas.

L'ensemble des ordures ménagères du territoire est enfoui.

La collecte sélective

Organisation du service de collecte

L'ensemble des communes est collecté par des prestataires. Les emballages divers et les papiers sont collectés par SMN NICOLLIN (MONTPELLIER, 34). Le verre est collecté par VIAL SAS (VERGEZE, 30).

Chamaret	Chantemerle Lès Grignan	Colonzelle	Grignan	Grillon	Le Pègue
Collecte en colonnes pour tous les flux	Collecte en colonnes/conteneurs pour tous les flux + collecte en PàP pour les emballages divers via les sacs jaunes, bacs jaunes	Collecte en colonnes pour tous les flux			

Montbrison sur Lez	Montjoyer	Montségur s/ Lauzon	Réauville	Richerenches	Roussas
Collecte en colonnes pour tous les flux	Collecte en colonnes pour les flux papiers / verre + collecte en PàP pour les emballages divers via les sacs jaunes, bacs jaunes	Collecte en colonnes pour tous les flux			

Rousset Les V.	St Pantaléon	Salles sous Bois	Taulignan	Valaurie	Valréas	Visan
Collecte en colonnes pour tous les flux	Collecte en colonnes/conteneurs pour tous les flux + collecte en PàP pour les emballages divers via les sacs jaunes, bacs jaunes	Collecte en colonnes pour les flux papiers / verre + collecte en PàP pour les emballages divers via les sacs jaunes, bacs jaunes				

PàP : porte à porte

Dotation des communes en conteneurs et colonnes aériennes

La Communauté de Communes loue des conteneurs auprès d'un prestataire (PLASTIC OMNIUM) pour les communes de Grillon, Richerenches, Valréas et Visan. Il s'agit de bacs du même type que les ordures ménagères sauf qu'ils sont munis d'un couvercle jaune et d'une ouverture afin que les usagers puissent déposer leurs déchets. Ces conteneurs ne doivent être utilisés que pour les emballages divers déposés en vrac.

Concernant les colonnes aériennes et les conteneurs enterrés ou semi-enterrés, ils appartiennent à la Communauté de Communes.

Chamaret	Chantemerle Lès Grignan	Colonzelle	Grignan (hors camping)	Grillon (hors camping)	Le Pègue
Emballages : 4 colonnes Papiers : 3 colonnes Verre : 4 colonnes	Emballages : 4 colonnes Papiers : 2 colonnes Verre : 2 colonnes	Emballages : 3 colonnes Papiers : 2 colonnes Verre : 2 colonnes	Emballages : 6 colonnes Papiers : 4 colonnes Verre : 8 colonnes	Emballages : 46 bacs jaunes, 4 CE/CSE Papiers : 2 colonnes, 1 CSE Verre : 5 colonnes, 1 CSE	Emballages : 2 colonnes Papiers : 2 colonnes Verre : 2 colonnes

Montbrison sur Lez	Montjoyer (hors abbaye)	Montségur s/ Lauzon	Réauville	Richerenches	Roussas (hors Domaine Bour)
Emballages : 1 colonne Papiers : 1 colonne Verre : 3 colonnes	Emballages : 2 colonnes Papiers : 1 colonne Verre : 2 colonnes	Emballages : 6 colonnes Papiers : 6 colonnes Verre : 5 colonnes	Emballages : 1 colonne Papiers : 2 colonnes Verre : 2 colonnes	Emballages : 16 bacs jaunes Papiers : 2 colonnes Verre : 2 colonnes	Emballages : 2 colonnes Papiers : 1 colonne Verre : 2 colonnes

Rousset Les V.	St Pantaléon	Salles sous Bois	Taulignan	Valaurie (hors Eyguebelle)	Valréas (hors privés)	Visan (hors camping)
Emballages : 2 colonnes Papiers : 1 colonne Verre : 1 colonne	Emballages : 3 colonnes Papiers : 2 colonnes Verre : 2 colonnes	Emballages : 1 colonne Papiers : 1 colonne Verre : 2 colonnes	Emballages : 7 colonnes Papiers : 4 colonnes Verre : 4 colonnes	Emballages : 3 colonnes Papiers : 2 colonnes Verre : 3 colonnes	Emballages : 369 bacs jaunes, 5 CE/CSE Papiers : 19 colonnes, 3 CE/CSE Verre : 18 colonnes, 3 CE/CSE	Emballages : 64 bacs jaunes Papiers : 4 colonnes Verre : 6 colonnes

Soit un total de 183 colonnes aériennes, 17 conteneurs enterrés ou semi-enterrés, 495 bacs jaunes.

Fréquences de collecte

Concernant la collecte en point d'apport volontaire, les fréquences varient en fonction des flux et en fonction des remplissages des colonnes aériennes et des conteneurs enterrés ou semi-enterrés. Les collectes s'adaptent également à la saisonnalité.

Pour la collecte en porte à porte des sacs jaunes, le centre-ville de Valréas est collecté une fois par semaine, le reste du territoire concerné par cette collecte est collecté une fois tous les quinze jours.

Tonnages

> Emballages divers :

	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
2017	24,7	22,5	23	23	29,1	26,7	31,5	31,8	25,7	22,1	29,4	22,4	312
2018	27	22,7	23,5	27	34,3	26,7	30,5	38,5	29,7	29	31,4	21,6	341,9

> Papiers :

	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
2017	26,4	23,9	31,2	21,8	37,3	25,7	32,4	43,3	27,7	33,8	23,8	37	364,3
2018	29	39,4	25,3	36,1	27,3	25,1	30,3	39,5	17,3	37,8	27,7	17,4	352,3

> Verre :

	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
2017	73	53,6	57,4	42,7	58,3	96,2	89,2	121,8	58	50,1	68	36,1	804,5
2018	96,3	48,5	54,7	52,8	76	59,2	98	107,1	84,9	69,8	61,6	48,4	857,3

Traitement

La compétence traitement des déchets ménagers et assimilés a été confiée au Syndicat des Portes de Provence.

Le flux des emballages divers est traité au centre de tri PAPREC à Nîmes (30) et le flux des papiers est traité au centre de tri PLANCHER à Montélimar (26).

Le verre de l'ensemble du territoire sont traités au centre OI MANUFACTURING à Labegude (07).

Les déchets recyclables apportés par les prestataires pour le compte de la Communauté de Communes sont réceptionnés au sein des centres de tri où les déchets sont triés en différentes fractions recyclables. Ils sont ensuite conditionnés puis revendus aux industriels. Les refus de tri sont quant à eux envoyés en centre de stockage des déchets non dangereux ou en valorisation énergétique.

Une fois trié, chaque matériau issu de la collecte sélective est conditionné en balles afin d'être envoyé dans des usines de recyclage où il sera transformé et valorisé en vue d'une réutilisation. La collecte sélective permet donc de réduire les quantités de déchets traités par enfouissement, ainsi que la préservation des matières premières.

Acier (boîtes de conserve, canettes, barquettes...) : L'acier est transporté dans une aciérie où il est broyé, fondu puis étiré et transformé en bobines, en barres ou en fils. L'acier arrive ainsi chez les industries clientes qui le transforment en nouveaux produits.

Carton (emballages et briques alimentaires) : Le carton est transporté dans une papèterie. Les fibres sont raffinées puis essorées, séchées et pressées. Il est ainsi obtenu de la feuille de papier qui est enroulée en grosses bobines. Une fois à la cartonnerie, ces feuilles de papier sont déclinées en nouveaux produits, ou en emballage.

Aluminium (canettes, aérosols...) : L'aluminium est compacté en balles pour être transportés vers un centre d'affinage où il est broyé puis passé au four pour être fondu. L'aluminium ainsi fondu est ensuite coulé en lingots ou transporté sous forme liquide. Il arrive ainsi chez les industries clientes qui le transforment en nouveaux produits.

Plastique (bouteilles, flacons, barquettes...) : Les plastiques sont compactés puis transportés vers un centre de régénération. Ils sont ensuite broyés en paillettes et plongés dans l'eau. Les paillettes et les granulés ainsi obtenus sont envoyés au recycleur qui les transforme en nouveaux produits ou en emballages.

(source : SYPP)

Les autres collectes de déchets

Collecte des cartons

Les cartons des professionnels sont collectés sur les communes de Grillon et Valréas une fois par semaine par le prestataire SMN NICOLLIN. 57,74 tonnes de cartons ont été collectées auprès des professionnels (50,54 tonnes en 2017).

11 bennes de 5 m³ ont été positionnées respectivement dans les communes de Chamaret, Chantemerle Lès Grignan, Colonzelle, Montbrison sur Lez, Montségur sur Lauzon, Réauville, Richerenches, Salles sous Bois, Taulignan et Visan. Ces bennes installées en mai 2015 (une deuxième benne a été déposée à Montségur sur Lauzon en 2016) ont permis de collecter 57,76 tonnes de cartons (46,92 tonnes en 2017). Ces bennes permettent de collecter les cartons des particuliers comme des professionnels.

Collecte des encombrants (hors déchèteries)

Les encombrants des particuliers sont collectés sur les communes de Grillon, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Réauville, Richerenches, Saint Pantaléon Les Vignes, Taulignan, Valréas et Visan sur la base d'une inscription téléphonique auprès du prestataire SMN NICOLLIN. Un numéro vert a été mis en place à cet effet. Cette collecte est organisée le premier lundi de chaque mois. Les déchets sont déposés en bordure de voie publique.

22,48 tonnes d'encombrants ont été collectées auprès des particuliers (13,38 tonnes en 2017).

Seuls les usagers des communes de Grillon (2,94 T), Richerenches (0,25 T), Visan (4,44 T), Saint Pantaléon les Vignes (0,2 T) et Valréas (14,65 T) ont fait appel à ce service.

Collecte des textiles

Des colonnes de collecte spécifiques sont mises en place sur le territoire, elles permettent de collecter les textiles, le linge de maison et les chaussures. La mise à disposition de colonnes et la collecte sont gratuites pour la Communauté de Communes.

Deux prestataires sont présents sur notre territoire par le biais de convention : LE RELAIS (13 colonnes) et ECO TEXTILE (16 colonnes).

LE RELAIS a disposé ses colonnes sur les communes de Chamaret, Chantemerle Lès Grignan, Colonzelle, Le Pègue, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Montségur sur Lauzon, Réauville, Saint Pantaléon Les Vignes, Salles sous Bois et Valaurie.

ECO TEXTILE a disposé ses colonnes sur les communes de Grignan, Grillon, Richerenches, Roussas, Taulignan, Valréas et Visan.

LE RELAIS a collecté 27,053 tonnes (27,70 tonnes en 2017), ECO TEXTILE a collecté 47,45 tonnes de textiles, linges de maison et chaussures (63,05 en 2017). Soit 3,15 kilos par habitant.

Collecte de l'amiante

Une collecte d'amiante liée, destinée exclusivement aux particuliers, a été organisée par le Syndicat des Portes de Provence et la Communauté de Communes le samedi 15 septembre 2018 à la déchèterie située à Valaurie, sur la base d'une inscription préalable.

58 apports ont été réalisés ce jour-là pour un total de 16,70 tonnes collectées (en 2017, 30 apports pour un total de 9,70 tonnes) (NB : la collecte d'amiante est ouverte à l'ensemble des habitants des communes du territoire du SYPP, les 16,70 tonnes ne concernent pas seulement les usagers du territoire de la Communauté de Communes).

Cette collecte est gratuite pour les particuliers. Pour la Communauté de Communes, elle est incluse dans le coût de cotisation du SYPP à l'habitant.

Pour la réception en déchèterie, c'est le prestataire COVED qui met en place un opérateur qualifié titulaire d'une formation spécifique amiante. Ce dernier se charge de conditionner correctement les plaques réceptionnées, puis de les charger en fin de journée sur un camion plateau.

Le traitement de l'amiante ainsi collectée se fait par stockage dans un casier dédié et spécifique à l'amiante fibrociment (arrêté préfectoral spécifique) à l'ISDND de Roussas.

Les déchèteries

Mode de gestion des structures

La Communauté de Communes dispose de trois déchèteries sur son territoire : Grignan, Valaurie et Valréas.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les hauts de quai (gardiennage) des déchèteries sont gérés par des agents de la Communauté de Communes, les bas de quai sont gérés par le Syndicat des Portes de Provence.

Accès des particuliers et des professionnels

L'accès aux déchèteries intercommunales est réservé aux particuliers et artisans, commerçants, entreprises soumis à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères ou à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Ces usagers doivent résider (particuliers) ou avoir leur siège social (professionnels) exclusivement sur les communes de la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan.

Afin d'équilibrer les fréquentations des déchèteries, des zonages géographiques ont été mis en place :

- Les particuliers des communes de Grillon, Montbrison sur Lez, Le Pègue, Rousset Les Vignes, Saint Pantaléon Les Vignes, Valréas, Richerenches et Visan peuvent accéder à la déchèterie intercommunale située à VALREAS.

- Les particuliers des communes de Chamaret, Colonzelle, Grignan, Montségur sur Lauzon, Salles sous Bois et Taulignan peuvent accéder à la déchèterie intercommunale située à GRIGNAN.

- Les particuliers de toutes les communes de la Communauté de Communes à savoir Chamaret, Chantemerle Lès Grignan, Colonzelle, Grignan, Grillon, Le Pègue, Montbrison sur Lez, Montjoyer, Montségur sur Lauzon, Réauville, Roussas, Rousset Les Vignes, Saint Pantaléon Les Vignes, Salles sous Bois, Taulignan, Valaurie, Valréas, Richerenches et Visan peuvent accéder à la déchèterie intercommunale située à VALAURIE.

- L'accès des véhicules communaux respectent les mêmes règles d'accès citées ci-dessus pour les particuliers.

Les artisans, commerçants, entreprises qui ont leur siège social sur une des communes de la Communauté de Communes peuvent accéder aux trois déchèteries sans distinction.

Les professionnels ayant un chantier sur le territoire de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan peuvent également avoir accès aux structures, même si leur siège social est situé sur une commune différente (et même s'ils ne sont pas soumis à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères ou à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Les professionnels présentent un justificatif délivré par le client ou la mairie où se déroule le chantier

Le passage des professionnels est facturé 15 euros pour chacun des sites (hors dépôt de carton et de ferraille pour lesquels les apports sont gratuits).

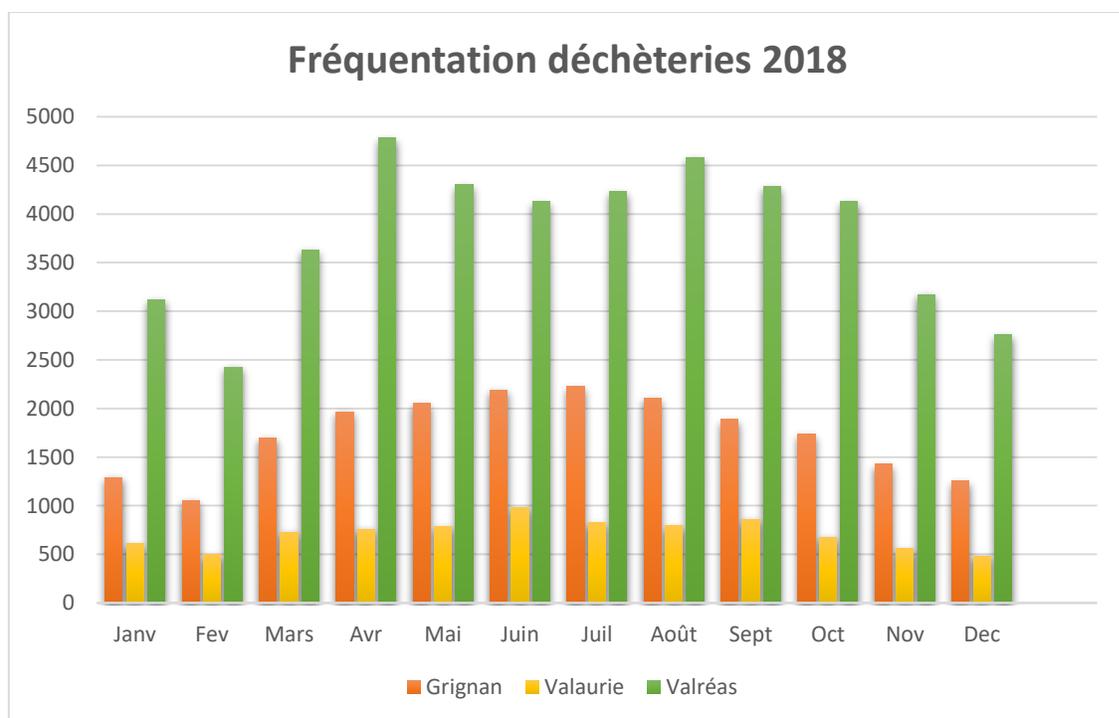
Amplitude horaire des déchèteries

	GRIGNAN		VALAURIE		VALREAS	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-Midi	Matin	Après-Midi
Lundi	8h30-12h		8h30-12h	14h-18h	8h30-12h	14h-18h
Mardi	8h30-12h	14h-18h			8h30-12h	14h-18h
Mercredi	8h30-12h			14h-18h	8h30-12h	14h-18h
Jeudi	8h30-12h	14h-18h	8h30-12h			14h-18h
Vendredi	8h30-12h		8h30-12h	14h-18h	8h30-12h	14h-18h
Samedi	8h30-12h	14h-18h	8h30-12h	14h-18h	8h30-12h	14h-18h
Amplitude horaire hebdomadaire	33 heures		30 heures		41,5 heures	

Fréquentation

	Janv	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Total	
2017	Grignan	737	1048	1543	1630	1478	1643	1648	1685	1659	1526	1427	738	16 762
2018		1289	1055	1695	1966	2050	2191	2226	2105	1889	1737	1425	1252	20 880
2017	Valaurie	614	643	637	661	623	627	717	706	735	669	556	467	7 655
2018		610	495	726	759	789	979	823	792	861	677	557	481	8 549
2017	Valréas	1830	2717	3887	3800	3773	3551	3874	4086	3834	4276	3177	2471	41 276
2018		3119	2423	3630	4781	4301	4127	4230	4580	4282	4125	3173	2755	45 526

Ces chiffres prennent en compte les fréquentations des artisans, mairies et particuliers.



Tonnages

	GRIGNAN	VALAURIE	VALREAS	TRAITEMENT
Cartons (tonnes)	58,06 69,22 (2017)	55,30 38,74 (2017)	141,82 116,94 (2017)	Papèteries et cartonneries.
Encombrants (tonnes)	385,30 386,42 (2017)	227,82 230,28 (2017)	925,34 1 050,38 (2017)	Enfouissement en ISDND COVED Roussas.
DMS (tonnes) (dont EcoDDS)	16,51 9,77 (2017)	7,30 4,99 (2017)	28,70 20,09 (2017)	Elimination Eco-DDS / Chimirec
DEEE (tonnes)	51,67 50 ,68 (2017)	31,36 28,34 (2017)	133,14 129,94 (2017)	Valorisation matière / élimination Ecologic
Ferraille (tonnes)	99,74 92,33 (2017)	66,02 58,40 (2017)	197,74 242,54 (2017)	Ferrailleurs / aciéries ROSSI et FL Industrie
Gravats (tonnes)	585,76 361,78 (2017)	451,20 407,66 (2017)	1 850,40 2 237,98 (2017)	Travaux publics / recouvrement ISDND COVED
Huiles minérales (tonnes)	1,71 900 L (2017)	2,97 2 124 L (2017)	9,18 8 336 L (2017)	Valorisation énergétique et régénération SARL VOLLE
Huiles végétales (tonnes)	0,974 1 961 L (2017)	1,079 784 L (2017)	0,988 1 393 L (2017)	Valorisation en bio- carburant Chimirec
Végétaux (tonnes)	496,02 460,36 (2017)	251,96 224,40 (2017)	1 487,96 1 322,94 (2017)	Compostage ALCYON Bollène

	GRIGNAN	VALAURIE	VALREAS	TRAITEMENT
Pneus (tonnes)	Déchets non collectés sur la déchèterie	7,58 13,32 (2017)	10,68 8,91 (2017)	Fabrication de nouveaux produits Aliapur
Bois (tonnes)	225,16 207,14 (2017)	103,46 128,70 (2017)	429,70 492,54 (2017)	Compostage et bois-énergie ALCYON Bollène
Néons, lampes (tonnes)	0,24 0,28 (2017)	0,21 0 (2017)	0,42 0,49 (2017)	Valorisation matière Recylum
Piles et accumulateurs (tonnes)	0,30 0,24 (2017)	0,22 0 (2017)	0,58 0,57 (2017)	Valorisation matière et traitement physico-chimique Corépile
Eco-Mobilier (tonnes) Mise en place octobre 2017	1,80 (benne mise en place en décembre 2018)	65,76 10,12 (2017)	239,78 44,84 (2017)	Recyclage filière Eco-Mobilier
Polystyrène (m³)	207 159 (2017)	133,50 90 (2017)	706,50 390 (2017)	Valorisation matière FAVERON
TOTAL (tonnes) (hors huiles et polystyrène)	1 920,57 1 638,22 (2017)	1 268,19 1 144,95 (2017)	5 446,25 5 668,16 (2017)	
Evolution 2017/2018	+ 17,23%	+ 10,76%	- 3,91%	

DMS (déchets ménagers spéciaux) : liquides corrosifs (acides...), liquides à incinérer (solvants...), solides organiques (peinture, encre, colle, vernis...), produits peu réactifs, produits très réactifs, aérosols, produits à base de mercure, emballages souillés, radiographies...

DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) : petits appareils en mélange (micro-onde, grille-pain...), hors froid (four, gazinière...), froid (frigorifère, congélateur...), écrans (télévision, ordinateur...)

Le quai de transfert

Quai de transfert

Le quai de transfert situé à Valréas est depuis le 1^{er} janvier 2015 géré par le SYPP. A cet effet, un marché d'exploitation du quai de transfert et de transport des déchets transférés a été confié à COVED (Roussas).

Le quai de transfert reçoit une partie des ordures ménagères de la Communauté de Communes (l'autre partie est directement amenée à l'ISDND COVED Roussas par SMN NICOLLIN), les déchets provenant du nettoyage des voies publiques de la ville de Valréas ainsi qu'une partie de la collecte sélective du territoire.

Les déchets sont vidés dans un compacteur, puis dans des bennes et sont ensuite transportés vers l'ISDND COVED de Roussas pour les ordures ménagères et les déchets issus du nettoyage des voies publiques. Pour les matériaux recyclables, ils sont transportés au centre de tri PAPREC à Nîmes.

Le quai de transfert a pris en charge en 2018, 4 788,01 tonnes d'ordures ménagères et de déchets issus du nettoyage des voies publiques de la ville de Valréas (4 730,12 tonnes en 2017), 186,02 tonnes de collecte sélective (sacs jaunes) (184,42 tonnes en 2017) et 57,42 tonnes de cartons (51,16 tonnes en 2017).

Suite à la consultation concernant le marché de prestations de services de conteneurisation et de collecte des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes, Lot 3 : Collecte des OMR, des RSHV, des cartons et des encombrants, lavage des bacs et des conteneurs avec exploitation du quai de transfert (variante obligatoire) ; après analyse des offres il a été décidé de ne pas retenir l'offre en variante avec l'exploitation du quai de transfert. Le quai de transfert a donc cessé d'être exploité au 31 décembre 2018.

Communication

Actions de communication

La Communauté de Communes a réalisé diverses actions :

- **Distribution des cahiers de texte** à l'ensemble des élèves des écoles élémentaires du territoire, soit 1 135 élèves.

Le cahier de texte regroupe diverses informations sur le tri et la préservation des ressources naturelles de la planète. Il est agrémenté d'une mascotte « Phoquontri » mise dans de nouvelles situations chaque année. (Opération réalisée avec la société GRAPHOT à Saint Paul trois Châteaux)

- **Réalisation d'un spectacle scolaire** : En raison des manifestations des « gilets jaunes », le spectacle, destiné aux élèves de grande section de maternelle, n'a pu avoir lieu aux dates prévues initialement (19 et 20 novembre 2018). Les représentations ont été repoussées au mois de mars 2019.

- **Rédition du planning de collecte des sacs jaunes** pour les quatre communes concernées (Grillon, Richerenches, Valréas et Visan). Ce planning est destiné aux particuliers afin de leur indiquer les semaines de collecte sélective.

- **Opérations de distribution du compost** réalisées, en partenariat avec le SYPP, le samedi 17 mars et le samedi 22 septembre sur le quai de transfert à Valréas. 191 véhicules ont été accueillis, ils ont pu bénéficier de compost gratuit provenant du centre ALCYON de Bollène. En tout, quatre bennes de 30 m3 avaient été mises à la disposition des usagers.

- **Réglettes de tri sélectif** : une réglette de tri sélectif a été éditée à 1 500 exemplaires. Cet outil ludique est principalement destiné aux élèves des écoles de primaire du territoire.

Données financières

DEPENSES	
Collecte des ordures ménagères et des encombrants, lavage des bacs et des conteneurs	887 808 €
Collecte des emballages divers et des journaux-revues-magazines, lavage des bacs et des conteneurs	175 654 €
Collecte du verre, lavage des conteneurs	35 287 €
Conteneurisation des ordures ménagères et de la collecte sélective en bacs	107 326 €
Collecte des cartons	35 784 €
SYPP (cotisations, bas de quai des déchèteries, transport, tri et traitement des déchets)	1 390 760 €
Frais de personnel	280 821 €
Eau, électricité, téléphone	3 164 €
Fournitures, petits équipements, frais administratifs, assurance, EPI	2 645 €
Entretien bâtiment, équipements	2 342 €
Communication	8 098 €
Amortissement	112 482 €
Emprunt (déchèterie Valaurie)	6 346 €
Subvention ligue contre le cancer	1 526 €
Subvention étude recyclerie	3 525 €
Annulation titres exercices antérieurs ; admissions en non valeur	10 671 €
Frais divers	9 320 €
Frais d'investissement	55 645 €
TOTAL	3 129 204 €

Rappel dépenses 2017 : 3 049 316 €

Rappel dépenses 2016 : 2 813 403 €

RECETTES	
Retour filières	291 074 €
Facturation accès déchèteries artisans / commerçants	15 855 €
TEOM / REOM	3 010 318 €
Communication	500 €
Remboursement Budget annexe déchets	102 502 €
Remboursement sur rémunérations (contrats aidés)	5 046 €
Solde étude	780 €
FCTVA	14 600 €
Amortissement	119 171 €
TOTAL	3 559 846 €

Rappel recettes 2017 : 3 396 346 €

Rappel recettes 2016 : 3 405 945 €